

# Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail  
Novembre 2025

215 le cnam  
ceet

## LA MAUVAISE SANTÉ DES AGRICULTEURS EN FIN DE CARRIÈRE. DÉMASQUER LES EFFETS DIFFÉRÉS D'UN TRAVAIL PÉNIBLE.

Alban Mocquin  
Cnam, Gis CREAPT et CEET

Au sein de la population en emploi, les agriculteurs et les agricultrices<sup>1</sup> déclarent une meilleure santé que les salariés (hors cadres). Ce constat peut surprendre compte tenu de leur surexposition aux pénibilités du travail.

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* propose une analyse attentive aux effets différés du travail sur la santé et révèle, au contraire, la prévalence des troubles physiques et psychiques qui affectent la profession en fin de carrière. Il mesure l'ampleur de ces pathologies à partir des données de l'enquête *Conditions de travail* (Dares) et en dévoile les causes à partir d'entretiens rétrospectifs auprès d'agriculteurs âgés de 50 ans ou plus.

Depuis 1945, les conditions de travail en agriculture se sont améliorées avec la mécanisation, le développement de la médecine professionnelle et la diffusion des dispositifs de sécurité/prévention. Les agriculteurs restent cependant plus exposés que toute autre catégorie socioprofessionnelle aux pénibilités du travail. Ces pénibilités sont par définition pathogènes et leur rôle dans l'apparition de certaines pathologies est même établi empiriquement pour une partie

d'entre elles. Par exemple, il existe un lien fort entre l'utilisation massive de produits phytosanitaires, au fondement d'une agriculture intensive toujours dominante, et la prévalence du myélome multiple, du cancer de la prostate ou de la maladie de Parkinson au sein de la profession agricole.

Pour autant, les agriculteurs en emploi présentent, avec d'autres non-salariés, un meilleur état de santé que les salariés non cadres, à caractéristiques sociodémographiques équivalentes. Ainsi, être exploitant agricole plutôt qu'ouvrier, employée ou profession intermédiaire multiplie presque par 2 les chances de se dire en bonne santé, et diminue fortement

<sup>1</sup> Il s'agit exclusivement des non-salariés agricoles, considérés ici à l'échelle du groupe. Les inégalités de fin de carrière entre exploitants (santé, retraite, patrimoine...) font l'objet de travaux en cours, notamment sous l'angle du genre.

la probabilité de déclarer diverses pathologies telles qu'une limitation, une maladie chronique, un trouble de l'alimentation, du sommeil ou de la vision (Algava *et al.*, 2012). Comment expliquer la bonne santé relative des agriculteurs en emploi compte tenu de l'extrême dureté de leurs conditions de travail ?

Ce constat paradoxal traduit un problème de mesure de la réalité plutôt que la réalité elle-même. En effet, les conséquences sanitaires de l'exposition à des conditions de travail difficiles sont souvent différées dans le temps. L'absence d'intérêt porté à l'âge des travailleurs, ou à l'évolution de leur situation, conduit donc à « masquer » l'apparition de pathologies à un certain moment de la carrière professionnelle (Gollac et Volkoff, 2006). Dès lors, comment la santé des agriculteurs évolue-t-elle au fil de l'âge, et selon quels mécanismes ? À partir de l'enquête *Conditions de travail* (Dares) et d'un corpus d'entretiens (encadré), ce numéro de *Connaissance de l'emploi* montre qu'une exposition de long terme aux pénibilités du travail non salarié agricole provoque une forte dégradation de l'état de santé en fin de carrière.

#### Encadré : méthodologie

Les résultats présentés ici reposent sur une méthodologie mixte. L'analyse quantitative porte sur les données de la dernière mouture de l'enquête *Conditions de travail* (CT), réalisée par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) entre octobre 2018 et mai 2019 auprès d'un échantillon de 25 000 individus représentatifs des 27 millions d'actifs occupés en 2019. Les indicateurs de santé mentale émanent du millésime 2016, dédié à la mesure des risques psychosociaux (CT-RPS). L'enquête CT est la source statistique la plus robuste pour comparer l'ensemble des actifs sous l'angle de leur santé au travail. Cette comparaison peut faire l'objet d'une approche longitudinale, car une partie de l'échantillon est réinterrogée tous les trois ans depuis 2013. Mais ce panel récent ne permet pas encore un suivi tout au long de la carrière. Pour intégrer une dimension temporelle à l'analyse, il a donc été choisi de comparer en coupe l'état de santé des catégories socioprofessionnelles avant et après 50 ans.

L'exploitation statistique s'articule à l'analyse de 34 entretiens approfondis auprès d'agriculteurs âgés de 50 ans ou plus et résidant dans une région française à la démographie agricole variée. Leurs récits rétrospectifs renferment des informations détaillées sur l'évolution de leurs conditions de travail, l'apparition plus ou moins concomitante de pathologies et la manière dont ils s'y sont confrontés au cours de leur carrière.

## ● Inégalités de santé au travail après 50 ans : la position défavorable des agriculteurs

La prise en compte de l'âge dans la mesure statistique des inégalités de santé au travail invite à replacer les agriculteurs en bas de la hiérarchie des professions. L'exploitation des enquêtes *CT-RPS 2016* et *CT 2019* permet de dégager plusieurs résultats significatifs en la matière (tableau 1).

D'abord, la santé des agriculteurs âgés de 50 ans ou plus est nettement moins bonne que celle de leurs collègues n'ayant pas atteint cet âge. Ils sont deux fois plus nombreux à déclarer être limités dans leurs activités habituelles en raison d'un problème de santé. De même, leurs chances de

**Tableau 1 : état de santé selon la catégorie socioprofessionnelle et la tranche d'âge**

|                                          |          | CT-RPS 2016 |                              |                                 | CT 2019                                   |                                               |
|------------------------------------------|----------|-------------|------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                          |          | Asthénie    | Trouble anxieux <sup>a</sup> | Symptôme dépressif <sup>b</sup> | Limitation à cause d'un problème de santé | Mauvais ou très mauvais état de santé général |
| Agriculteur                              | < 50 ans | 4 %         | 7 %                          | 6 %                             | 13 %                                      | 1 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 18 %        | 14 %                         | 20 %                            | 25 %                                      | 10 %                                          |
| Artisan, commerçant et chef d'entreprise | < 50 ans | 7 %         | 4 %                          | 5 %                             | 13 %                                      | 3 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 11 %        | 5 %                          | 9 %                             | 16 %                                      | 4 %                                           |
| Cadre                                    | < 50 ans | 10 %        | 4 %                          | 11 %                            | 7 %                                       | 2 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 6 %         | 5 %                          | 9 %                             | 12 %                                      | 5 %                                           |
| Profession intermédiaire                 | < 50 ans | 11 %        | 6 %                          | 8 %                             | 10 %                                      | 3 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 10 %        | 6 %                          | 12 %                            | 19 %                                      | 6 %                                           |
| Employée                                 | < 50 ans | 13 %        | 8 %                          | 12 %                            | 14 %                                      | 6 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 18 %        | 10 %                         | 15 %                            | 28 %                                      | 10 %                                          |
| Ouvrier                                  | < 50 ans | 10 %        | 6 %                          | 7 %                             | 14 %                                      | 5 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 10 %        | 6 %                          | 9 %                             | 23 %                                      | 10 %                                          |
| Ensemble                                 | < 50 ans | 11 %        | 6 %                          | 9 %                             | 12 %                                      | 4 %                                           |
|                                          | ≥ 50 ans | 12 %        | 7 %                          | 12 %                            | 21 %                                      | 7 %                                           |

a. Un trouble anxieux est identifié par la Dares lorsqu'une personne ne parvient pas à se concentrer sur ses tâches quotidiennes en raison de préoccupations négatives (souci, inquiétude...) et se trouve confrontée à au moins trois des situations suivantes : agitation ou nervosité ; tension musculaire ; fatigue ; épuisement ; passage à vide ; irritation ; problèmes de sommeil.

b. L'existence d'un trouble dépressif est déterminée à partir du WHO-5, score de bien-être psychologique élaboré par l'Organisation mondiale de la santé et mesurant la fréquence de cinq sensations : se sentir bien et de bonne humeur ; se sentir calme et tranquille ; se sentir plein d'énergie et vigoureux ; se réveiller en se sentant frais et disponible ; penser que sa vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes. Un score inférieur ou égal à 32 est assimilé par l'auteur à un symptôme dépressif modéré (d'après Coutrot, 2017).

Lecture : En 2016, 18 % des agriculteurs en emploi et âgés de 50 ou plus se sont tout le temps sentis fatigués ou sans énergie (asthénie) lors des deux semaines précédant l'interrogation. Sources : Dares, enquêtes CT-RPS 2016 et CT 2019. Calculs de l'auteur.

signaler un trouble psychique augmentent fortement — cela d'autant plus qu'il s'agit d'un symptôme dépressif, environ 3,5 fois plus fréquent après 50 ans qu'avant. La bonne santé des agriculteurs, si elle existe, est donc un état de début de carrière.

Ensuite, la profession est la plus touchée par l'apparition de pathologies au fil du temps. D'une part, quel que soit l'indicateur considéré, l'écart de santé selon la tranche d'âge est presque toujours plus élevé pour les agriculteurs que pour les autres catégories socioprofessionnelles. D'autre part, les agriculteurs font partie des travailleurs les plus souvent affectés par une ou plusieurs pathologies en fin de carrière. S'ils déclarent une santé physique équivalente à celle des ouvriers et des employés après 50 ans, leur santé mentale est de loin la plus mauvaise passée cet âge.

En somme, les agriculteurs comptent parmi les travailleurs dont le vieillissement corporel est le plus précoce. Au regard de l'évolution de leur état de santé au fil de l'âge, ils occupent donc une position sociale assez proche en moyenne de celle des classes populaires salariées, sous réserve d'une situation globalement plus dégradée en matière de santé mentale.

## ● Les pénibilités au fil de la carrière : une accumulation pathologique

La mauvaise santé relative des agriculteurs avancés en âge s'explique surtout par les pénibilités du travail non salarié agricole, et plus exactement par la manière dont elles s'accumulent au cours de la carrière.

L'essentiel de la profession est multiexposée à ces pénibilités. C'est vrai sur le plan physique : au travail, un même agriculteur a des chances très élevées d'être simultanément confronté à un cumul de contraintes (port de charges lourdes, postures pénibles...), à un cumul de nuisances (sécurité, humidité...) et à un cumul de risques (contact avec des produits dangereux, risque infectieux...). Le secteur d'activité, en l'occurrence l'agriculture,

a ici un effet majeur. Toutefois, le tableau 2 laisse entrevoir un effet propre du statut d'emploi, puisque les non-salariés de l'agriculture apparaissent plus souvent exposés à ces différents cumuls que toute autre catégorie de travailleurs, y compris les

**Tableau 2 : exposition à différents cumuls de pénibilités physiques selon le secteur d'activité et le statut d'emploi**

|              |             | Contraintes physiques<br>(≥ 4/6) | Nuisances<br>(≥ 4/8) | Risques professionnels<br>(≥ 3/5) | Multicumul élevé<br>(≥ 10/19) | Nombre moyen de pénibilités<br>(écart type) |
|--------------|-------------|----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|
| Agriculture  | Non salarié | 76 %                             | 80 %                 | 85 %                              | 85 %                          | 13 (4,6)                                    |
|              | Salarié     | 64 %                             | 71 %                 | 62 %                              | 68 %                          | 11 (4,6)                                    |
| Construction | Non salarié | 68 %                             | 68 %                 | 72 %                              | 69 %                          | 12 (5,4)                                    |
|              | Salarié     | 58 %                             | 64 %                 | 63 %                              | 65 %                          | 11 (6,1)                                    |
| Industrie    | Non salarié | 39 %                             | 23 %                 | 37 %                              | 31 %                          | 7 (4,8)                                     |
|              | Salarié     | 33 %                             | 35 %                 | 42 %                              | 34 %                          | 7 (5,2)                                     |
| Tertiaire    | Non salarié | 23 %                             | 19 %                 | 27 %                              | 20 %                          | 5 (4,7)                                     |
|              | Salarié     | 26 %                             | 25 %                 | 30 %                              | 23 %                          | 6 (4,9)                                     |

Lecture : en 2019, 26 % des salariées du tertiaire sont exposées à des contraintes physiques. Sources : Dares, enquêtes CT-RPS 2016 et CT 2019. Calculs de l'auteur.

salariés agricoles. Cette multiexposition concerne aussi les pénibilités psychiques. Si les agriculteurs disposent d'une importante latitude décisionnelle pour organiser leur travail, leurs récits témoignent notamment d'une autonomie rognée. Outre la multiplicité des engagements contractuels régissant leur activité (contrats de production, emprunts...), tous dénoncent l'autodiscipline à observer quotidiennement pour être un patron en règle, tant au niveau des tâches bureaucratiques que relationnelles :

« Faut faire au moins une heure de bureau tous les jours (...). On est **toujours** dans les papiers, c'est **infernale** » (56 ans, viticultrice).  
« On est **surveillés** par satellite, sur les arbres, les haies... Quand on a un contrôle, on doit dire "bien m'sieur" et **faut être très doux** pour recevoir ces gens-là » (66 ans, céréalier).

Parmi les autres risques psychosociaux auxquels les agriculteurs sont tous exposés, citons encore l'insécurité socio-économique, identifiable dans la difficile adaptation des pratiques de travail à la volatilité des prix (« je ne sais jamais où je vais dans les prix, donc j'ai toujours peu de mal faire ») et aux évolutions réglementaires :

« Tu fais une nurserie, avant qu'elle soit construite, elle déjà plus aux normes ! (...) Les normes **changent sans arrêt**, ça, c'est **usant** » (62 ans, éleveuse laitière).

Beaucoup de ces pénibilités sont apparues ou se sont accrues avec le surcroît de contraintes et d'incertitude engendré par les réformes successives de la politique agricole commune qui, depuis les années 1990, encouragent la dérégulation des marchés et soutiennent les revenus (au lieu des prix) à condition que les exploitants respectent un cahier des charges exigeant et évolutif. Nés à la fin du *baby-boom*, les agriculteurs âgés de 50 ou plus (au moment de l'enquête) ont été confrontés au renouvellement brutal et impérieux des conditions d'exercice du métier, ainsi qu'à la normalisation du changement — voire des crises — au travail. Or, les changements du/au travail tendent le plus souvent à dégrader la santé des travailleurs.

En outre, l'exposition aux pénibilités dure sur un temps particulièrement long et continu. Long, car en général, les carrières des agriculteurs — au sens de la durée passée à travailler — commencent tôt (dès l'enfance) et finissent tard (après la liquidation de la pension). Continu, car les reconversions sont rares et parce que l'emprise du travail sur

la vie quotidienne est très forte dans le non-salariat agricole, cela jusqu'à la retraite (parfois au-delà) : en 2019, seulement 12 % des agriculteurs âgés de 50 ou plus déclarent disposer d'au moins 48 heures de repos consécutives, contre 79 % de l'ensemble des actifs de la même tranche d'âge. De surcroît, le temps est rarement réalloué à des tâches moins pénibles en fin de carrière : par exemple, 45 % des agriculteurs déclarent encore travailler de nuit après 50 ans, une proportion extrêmement élevée (seulement 18 % des ouvriers sont dans ce cas), mais équivalente à celle de leurs collègues plus jeunes (46 %).

L'exposition durable à des pénibilités multiples génère des pathologies qui surviennent pour l'essentiel de manière différée, après une longue période d'engaisement. En témoignent l'asthénie durable et le diabète dont souffre désormais cet éleveur porcin de 54 ans :

« Avec mon frère, on a abattu une **somme de travail faramineuse pendant des années et des années**. On a **encaissé énormément** de choses, même nerveusement. On a courbé le dos, on a raclé les fonds de tiroir, on s'est dit que ça irait mieux. On n'est pas des gens très costauds, mais on est endurants. Et l'endurance à un moment, **ça s'essouffle**. Maintenant, **j'ai du diabète** ».

Parmi d'autres facteurs aggravants, l'altération des relations entre apparentés peut déclencher ou amplifier l'effet pathologique des pénibilités en fin de carrière, compte tenu de l'étroite imbrication des sphères familiale et professionnelle en agriculture. Par exemple, l'usure professionnelle de cette céréalière de 56 ans a dégénéré en dépression sur fond de conflit exacerbé avec sa sœur aînée et de rupture conjugale :

« J'ai une relation très compliquée avec [ma sœur]. J'ai toujours été commandée par elle. Et j'en pouvais plus quoi. En 2017, j'ai fait une grosse **tentative de suicide** parce que je bossais, je bossais, je bossais... Ma sœur s'occupe des papiers et a la partie facile des champs. Moi, je m'occupe du semis, des jachères, de l'engrais sur du trois mètres ! Donc c'est **beaucoup d'heures de travail**. Mon ami m'a quittée, je me suis **mise dans le travail à fond** et j'ai fait un **burn-out** ».

Précisons enfin que l'accumulation pathologique des pénibilités, loin de se réduire à l'apparition tardive de graves atteintes à la santé attestées médicalement et mesurables statistiquement, est perceptible dans l'usure généralisée de la profession agricole en fin de carrière.

### ● Continuer à travailler en connaissance de cause et d'effet

Les agriculteurs sont conscients, quoiqu'à des degrés divers, d'exposer leur santé au travail. Comment expliquer qu'ils continuent leur activité professionnelle malgré tout ?

Le délai entre l'exposition et l'apparition des premiers symptômes entretient l'impression ou l'espoir d'échapper à l'accident et à la maladie. Pendant ce temps-là, le collectif de travail joue souvent comme une instance de régulation du rapport aux risques, favorisant ou non une prise de conscience et des pratiques

adaptatives (Hélaridot *et al.*, 2019). En agriculture (conventionnelle notamment), les collègues oscillent entre conscientisation des effets pathogènes à moyen/long terme et priorisation de la productivité à court terme. Ce sens professionnel de la dangerosité du travail perpétue les prises de risque à l'échelle individuelle, au fondement de pathologies très variées comme le lymphome contracté à 51 ans par ce céréalier :

« On était convaincu que la profession allait dans le mur, que les firmes phyto se **moquaient** de nous (...) On savait pertinemment qu'on courait à la catastrophe. À chaque nettoyage, on **crachait**, on **mouchait**, on se disait que ce n'était pas bon. Mais tout le monde, **les collègues** [disaient] : "faut traiter". Au final, la marge n'était plus bonne et je suis tombé malade : **cancer** ».

Quand elle n'engendre pas une incapacité totale de travail, la dégradation de l'état de santé en fin de carrière incite peu les agriculteurs à cesser leur activité. D'aucuns continuent même à travailler, voire travaillent davantage pour oublier leur souffrance, sinon se soigner. L'extrait suivant illustre cette tendance qu'ont certains travailleurs à s'auto-accélérer ou à intensifier leurs efforts, contribuant du même coup à aggraver leurs problèmes de santé :

« Quand mon associé nous a fait péter les plombs, j'ai dit : "je ne prendrai pas de calmants pour dormir, je ne veux pas de ça". Donc, si à minuit ça bouillait dans le lit, je partais, mais **pas me suicider**, hein ! Tu sais, la vie, je la veux longtemps moi (...). Je partais à minuit, 1 h ou 2 h du matin, j'allais préparer de la terre, j'allais pailler mes vaches. Je me **calmais**, je n'avais pas d'idées noires **parce que je travaillais** (...) Ça ne m'a **pas forcément aidé, mais j'en avais besoin** » (60 ans, maraîcher).

Les agriculteurs se maintiennent au travail en dépit de leur santé car des composantes valorisées du métier (contact avec la nature et les animaux, conduite d'engins, effort physique...), en affinité avec une socialisation passée ayant fait du travail et de la famille des valeurs fondamentales, font contrepoids aux pénibilités et aux pathologies. Ils trouvent aussi des solutions temporaires qui leur permettent de poursuivre leur activité (baisse du rythme de travail, changement de poste, embauche, réorientation de la production...). De plus, les problèmes de santé — et d'argent — survenant ou s'accroissant avec l'âge peuvent compromettre la possibilité d'une reconversion (Boulakia, 2024). Enfin, les difficultés liées à la transmission de l'exploitation, qui conditionne à la fois l'accès à la pension de retraite (en plus d'autres critères légaux) et la capacité à en compenser l'insuffisance par du capital, retardent le moment de la cessation de l'activité.

Malgré la dégradation de leur état de santé en fin de carrière, les agriculteurs continuent ainsi à travailler parce qu'il leur apparaît possible de continuer et/ou parce qu'il leur semble impossible, à tout le moins inconcevable, d'arrêter. Ces deux

dimensions non exclusives se retrouvent souvent chez un même travailleur et expliquent que 87 % des agriculteurs âgés de 50 ans ou plus se sentent capables de faire le même travail jusqu'à la retraite, contre respectivement 76 % et 75 % des ouvriers et des employés de la même tranche d'âge.

\*\*\*

Alors que les agriculteurs déclarent une bonne santé par rapport à l'ensemble de la population en emploi, l'analyse des conditions de travail et de leurs effets au fil de l'âge dévoile une réalité différente. L'exposition prolongée à des pénibilités multiples et cumulatives accélère de façon nette le vieillissement corporel des agriculteurs, sans pour autant les dissuader de poursuivre leur activité. Leur santé après 50 ans, comparable à celle des classes populaires salariées sur le plan physique, s'avère très préoccupante concernant les troubles psychiques, dont la prévalence est sensiblement plus élevée dans le non-salariat agricole que dans les autres professions.

Ces constats interrogent la capacité des politiques publiques à poursuivre un objectif de performance économique sans nuire à la santé des agriculteurs et, par extension, à l'écosystème (cf. controverse autour de la loi Duplomb visant à réautoriser l'utilisation d'un insecticide pathogène). Ils questionnent aussi la capacité du système de retraite à tenir compte des effets pathologiques d'une carrière passée dans le non-salariat agricole. Or, les multiples critères régissant l'accès aux dispositifs de cessation anticipée de l'activité dans le régime non salarié de la Mutualité sociale agricole empêchent souvent les agriculteurs de liquider leur pension quand ils le souhaitent et de faire reconnaître l'imputabilité professionnelle de leurs problèmes de santé (Mocquin, 2023).

## RÉFÉRENCES

- Algava É., Cavalin C., Cérélier S.**, 2012, « La singulière bonne santé des indépendants », *Travail et Emploi*, n° 132, pp. 5-20.
- Boulakia T.**, 2024, « Ambivalence de l'attachement au travail. Le cas de l'élevage laitier », *Sociologie du travail*, n° 2 [en ligne].
- Coutrot T.**, 2017, *Insécurité du travail, changements organisationnels et participation des salariés : quel impact sur le risque dépressif ?* Dares, Document d'étude n° 214.
- Gollac M., Volkoff S.**, 2006, « La santé au travail et ses masques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, pp. 4-17.
- Hélaridot V., Gaudart C., Volkoff S.**, 2019, « La prise en compte des dimensions temporelles pour l'analyse des liens santé-travail : voyages en diachronie », *Sciences sociales et santé*, vol. 37, pp. 73-97.
- Mocquin A.**, 2023, *Une retraite sous condition. Travailleurs non-salariés agricoles et protection sociale de la vieillesse*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Cité.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : [ceet.cnam.fr](https://ceet.cnam.fr)  
Elles sont également disponibles via le compte **X @CeetEtudes** et **LinkedIn Cnam-CEET**.

### Centre d'études de l'emploi et du travail

Conservatoire national des arts et métiers - 61, rue du Landy - 93210 Saint-Denis  
Directrice de publication : Christine Erhel - Responsable éditorial et relations Presse : Bilel Osmane - [bilel.osmane@lecnam.net](mailto:bilel.osmane@lecnam.net)  
Mise en page : Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Novembre 2025 - ISSN : 1767-3356

Ce numéro est en accès libre et sous licence Creative Commons 

